

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2024

**Présents** : Jacques BIDLUN – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY– Emilie ENNELIN - Pauline PAUTHIER - Claudine PERTUISOT- Magali EYQUEM

**Absents** : Christine GRASS (Procuration à M. le Maire, Jacques BIDLUN)

**Secrétaire** : Alain DALMAZZO

<b>ORDRE DU JOUR</b>		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance)</i>		
<i>Démission d'un conseiller municipal et installation d'une conseillère municipale</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 Février 2024</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 10-03-24	Tarifs des sorties organisées par l'ALSH	Rapporteur P. PAUTHIER
D/ 11-03-24	Modification du tableau des effectifs	Rapporteur M. le Maire
D/ 12-02-24	Programme de travaux 2024 de l'ONF	Rapporteur B. Eschenbrenner
D/ 13-03-24	Vente de la parcelle BP 51 (partie)3	Rapporteur M. le Maire
<b>Questions diverses</b>		

**Désignation du secrétaire de séance**

M. Alain DALMAZZO est désigné secrétaire de séance.

Le secrétaire présente les points inscrits à l'ordre du jour et les rapporteurs.

**D/ 10-03-24 Tarifs des sorties organisées par l'ALSH**

Au centre de loisirs, l'accueil des enfants n'a pas pu être réalisé pendant les vacances de février. Quelques sorties ont cependant pu être mises en place sur 4 journées ou demi-journées (cinéma, piscine, laser game, bowling et patinoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de demander aux familles une participation de 3€ par enfant et par sortie.

**D/ 11-03-24 Modification du tableau des effectifs**

La directrice du centre de loisirs, titulaire du grade d'animateur territorial, a sollicité une intégration directe en filière administrative au grade de rédacteur territorial.

Cette procédure, créée par la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie hiérarchique et de niveau comparable.

Considérant que ces conditions sont réunies et que les missions affectées à cet agent correspondent aux dispositions du décret portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de créer un poste de rédacteur territorial au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 et de fermer l'emploi d'animateur après saisine du comité social territorial

## **D/ 12-03-24 Programme de travaux 2024 de l'ONF**

Tous les ans la commune du Verdon arrête conjointement avec la commune de Soulac et l'O.N.F. deux programmes de travaux chiffrés pour l'année :

Le 1<sup>er</sup> programme concerne l'entretien et l'amélioration des pistes cyclables en forêt domaniale. Depuis 2019, ces travaux sont pris en charge par la communauté de communes Médoc Atlantique.

Le 2<sup>ème</sup> programme concerne l'entretien et l'amélioration des équipements touristiques en forêt domaniale.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental et notre participation en espèces s'élève à 9.076 €  
en nature - à 15.038 €

La participation en nature est comprise dans le chapitre 012 « frais de personnel » du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le programme de travaux d'entretien et d'amélioration des équipements touristiques en forêt domaniale.

## **D/ 13-03-24 Vente de la parcelle BP 51 (partie)**

Par délibération n°05-01-23 en date du 9 janvier 2023, le conseil municipal a autorisé de détacher un lot de la parcelle source BP 51 et de vendre ce lot à M. et Mme Bernard BOUCHET, domiciliés route de Soulac, parcelles BP 55 et BP 62 pour la somme de 500 € afin d'y installer des animaux.

Le géomètre a fait parvenir aux intéressés un devis pour procéder à la division de la parcelle. Compte tenu du coup de la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ANNULE la délibération 05-01-23 et AUTORISE M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine privé de la commune avec M. et Mme BOUCHET, pour une durée de 99 ans, pour la somme de 500 € payable en une seule fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.

**Le Maire,**



Jacques BIDLALUN



**Le Secrétaire de séance,**



Alain DALMAZZO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2024

**Présents** : Jacques BIDLUN – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Bernard AUGÉARD – Bernard ESCHENBRENNER – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Marie-Christine LARTIGAU – Bernard VINQUOY – Emilie ENNELIN - Pauline PAUTHIER - Claudine PERTUISOT- Magali EYQUEM

**Absents** : Christine GRASS (Procuration à M. le Maire, Jacques BIDLUN)

**Secrétaire** : Alain DALMAZZO

**D/ 10-03-24 Tarifs des sorties organisées par l'ALSH**

Au centre de loisirs, l'accueil des enfants n'a pas pu être réalisé pendant les vacances de février. Quelques sorties ont cependant pu être mises en place sur 4 journées ou demi-journées (cinéma, piscine, laser game, bowling et patinoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de demander aux familles une participation de 3€ par enfant et par sortie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire**

Jacques BIDLUN



**Le secrétaire**

Alain DALMAZZO

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

**12 MARS 2024**

